

N°039/24
DEPARTEMENT DE
L'EURE
ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

Délibération du
Conseil
d'Administration
du Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VERNON



L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vernon, sous la présidence de Yves ETIENNE, Vice-Président.

Étaient présents :

M. Yves ETIENNE, Vice-Président

Date de convocation :
26/06/2024

Administrateurs en
exercice : 17

Administrateurs
présents : 13

Administrateurs
votants : 15

Mme Huguette DUBROMEL, M. Olivier DE FRANCE,
Mme Jeanne DUCLOUX, Mme. Stéphanie BARDIN,
Mme Mireille PETIT, Jean-Michel ROZIES, Mme
Paola VANEGAS, Mme Zahia GASMI, Mme Lorine
BALIKCI, M. Youssef SAUKRET, M. Jérôme
GRENIER, Mme Catherine DELALANDE,
Administrateur

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à M. Jérôme GRENIER
Mme Claire GOUSSET à Mme Paola VANEGAS

Absents excusés :

M. Tristan SAVINO
Mme Sylvie GRAFFIN

Secrétaire de séance : Benjamin Desgardin

OBJET : Tableau des effectifs

Il appartient au conseil d'administration de créer et de supprimer les emplois du CCAS.

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier régulièrement le tableau des effectifs pour prendre en compte les événements suivants : recrutements suite à une offre d'emploi, mouvements du personnel (mutation, retraite, fin de contrat, démission...) prise en compte des nominations d'avancement de grade ou de promotion interne de 2024,

Il est proposé :

- 1 suppression de poste au titre d'une régularisation d'avancements de grade
- 1 suppression de poste au titre d'une régularisation de poste vacant
- 1 suppression de poste au titre d'un départ

Le nombre de postes budgétaires passe de 41 à 38 au 01/06/2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article 313-1,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 12/06/2024,

Considérant que cette mise à jour s'avère nécessaire.

Il est proposé au conseil d'administration,

- D'ADOPTER les modifications présentées dans le tableau ci-annexé.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Pour : 15

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le président soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

CCAS – Tableau des effectifs
CA du 26/06/24 - CST du 12/06/24
Effectifs au 01/06/2024

• **Filière Administrative**

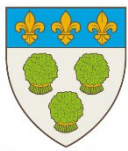
	Effectifs Budgétaires	Effectifs total pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Attaché	2	2	
Catégorie B			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Rédacteur	2	2	
Catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	3	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	
Adjoint administratif	5	4	1

• **Filière Technique**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie B			
Technicien	1	0	
Catégorie C			
Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise	1	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6	6	2
Adjoint technique	7	6	2

• **Filière Sociale**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Conseiller socio-éducatif	3	2	
Assistant socio-éducatif	2	2	



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Tableau des effectifs – CST du 12/06/24
Mouvements non nominatifs CA 26/06/24

Effectifs au 01/06/2024

CCAS

CREATION DE POSTE (NEANT)

SUPPRESSION DE POSTE (3)

• **Filière technique**

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe <i>Régularisation suite à un poste vacant</i>	1 poste	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe <i>Régularisation suite à un avancement de grade</i>	1 poste	Temps complet

• **Filière administrative**

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe <i>Départ d'un agent</i>	1 poste	Temps complet
-------------------------------------------------------------------------------------	---------	---------------